

**Faculté de philosophie, arts et lettres**

## **Vers une archivistique du *care*.**

Analyse des limites professionnelles, éthiques et organisationnelles de cette transformation.

**Auteur :** SALVESEN Alexandra

**Promoteur(s) :** PIRET Bérangère

Année académique 2025-2026

Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données



**Déclaration sur l'honneur, mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres,  
UCLouvain**

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'UCLouvain et disponible à cette adresse :

<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-p1/portail/reglement/Consignes-ChatGPT-version-etudiante.pdf?itok=SebXXm87>

Je suis conscient-e que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions académiques et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

Nom, Prénom : SALVESEN ALEXANDRA

Date : 18 mai 2026

Signature de l'étudiant-e :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alexandra Salvesen', written in a cursive style.

## Remerciements

La rédaction de ce mémoire n'aurait pas été possible sans le soutien de Madame Bérangère Piret, ma promotrice, qui a pris le temps de m'écouter et de m'éclairer de ses conseils. Je souhaite donc, avant toute chose, lui faire part de ma reconnaissance pour son travail.

J'aimerais aussi remercier l'équipe pédagogique en charge du Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données, leurs précieux enseignements me permettront de commencer dans le métier avec des bases théoriques solides et une ébauche de pratique professionnelle concrète.

Ce mémoire se basant en grande partie sur mon expérience personnelle lors de mon stage, je souhaite remercier l'équipe du service Archives-Musée du C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles pour leur accueil, leur gentillesse et leur bonne volonté à répondre à mes nombreuses interrogations.

L'interview de Madame Clotilde Fleury, archiviste aux Archives Départementales de l'Allier Bourbonnais, est la colonne vertébrale du raisonnement que je développe dans ce mémoire. J'aimerais donc également la remercier pour sa disponibilité, sa bienveillance et le travail incroyable qu'elle et son collègue réalise dans la gestion des Dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance.

De plus, je souhaiterais remercier ma mère, Valérie et ma belle-mère Christa, pour leurs relectures attentives. Il aura fallu attendre mon dernier travail universitaire pour entendre « Bah dans celui-ci, tu écris bien. Pour une fois, tes phrases ne sont pas écrites à l'envers ! ».

Finalement, j'aimerais remercier ma famille dans son ensemble pour leur soutien lors de cette année d'étude supplémentaire imprévue, et plus précisément, je souhaite remercier, mon compagnon, Aymeryck, pour m'avoir motivée constamment à me dépasser et pour être toujours à mes côtés.

## Table des matières

|                                                                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b><u>INTRODUCTION</u></b>                                                                                        | <b>6</b>  |
| <b><u>CHAPITRE I - LA NEUTRALITÉ DE L'ARCHIVISTE EN CONFRONTATION<br/>À LA VULNÉRABILITÉ DU LECTEUR</u></b>       | <b>9</b>  |
| LE MODÈLE ARCHIVISTIQUE CLASSIQUE                                                                                 | 9         |
| L'IRRUPTION DES ARCHIVES ÉMOTIONNELLEMENT SENSIBLES                                                               | 11        |
| UNE CRISE DU MODÈLE PROFESSIONNEL                                                                                 | 13        |
| <b><u>CHAPITRE II - LES DISPOSITIFS DE MÉDIATION ARCHIVISTIQUE :<br/>PRATIQUES ET LOGIQUES DE <i>CARE</i></u></b> | <b>15</b> |
| THÉORISATION DE LA MÉDIATION ARCHIVISTIQUE                                                                        | 15        |
| LES DISPOSITIFS CONCRETS                                                                                          | 17        |
| UNE TRANSFORMATION DU RÔLE DE L'ARCHIVISTE                                                                        | 19        |
| <b><u>CHAPITRE III - LIMITES ET RISQUES D'UNE ARCHIVISTIQUE DU <i>CARE</i></u></b>                                | <b>21</b> |
| LIMITES PROFESSIONNELLES                                                                                          | 21        |
| CHARGE ÉMOTIONNELLE ET RISQUES ATTENANTS                                                                          | 23        |
| RISQUES ÉTHIQUES                                                                                                  | 25        |
| <b><u>CONCLUSION</u></b>                                                                                          | <b>27</b> |
| <b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>                                                                                       | <b>29</b> |
| <b><u>ANNEXE - GUIDE D'ENTRETIEN</u></b>                                                                          | <b>32</b> |

## Introduction

La réalité du monde professionnel des archives reflète les besoins des lecteurs dans un monde qui évolue constamment. Les mentalités et les demandes se modifient. Aujourd'hui, de nombreux lecteurs ne viennent plus consulter dans un but académique, mais plutôt avec un objectif d'apprentissage sur eux-mêmes, sur leur histoire ou sur des événements en lien avec leur famille.

Ce type d'archives, souvent sensibles, car contenant de nombreuses données personnelles, sont répandues dans nos dépôts. Toutefois, les archivistes éprouvent des difficultés à les traiter de manière adéquate et à les mettre en consultation dans le respect des légalisation et des lecteurs.

Ce sont des archives qui incluent souvent le deuil et la souffrance<sup>1</sup>. Dès lors, la prise en considération des émotions qui les traversent est essentielle à toutes les étapes du traitement archivistique. Des questionnements se posent tant sur la conservation et les possibilités d'accès que sur l'encadrement au niveau des consultations.

La prise de conscience du terrain modifie les paradigmes existants jusqu'alors et montre l'inadéquation du modèle archivistique classique. Les archives deviennent des « *espaces affectifs et relationnels* », <sup>2</sup> exposant les archivistes à des documents traumatiques tout au long du travail archivistique et de la médiation avec les lecteurs<sup>3</sup>.

Les demandes de consultation de ce type d'archives augmentent, notre société actuelle prônant un travail personnel de reconstruction dans le cadre d'événements traumatiques. Le suivi passe également par une recherche de son histoire personnelle ou familiale. Ce faisant, les archivistes se trouvent confrontés à une modification de leur public, passant des historiens et scientifiques, spécialistes de l'analyse d'archives avec un objectif de recherche universitaire, à des lecteurs novices, vulnérables de par leur lien avec l'archive consultée.

---

<sup>1</sup> DOUGLAS, J., ALISAUSKAS, A., BASSETT, E., DURANSEAUD, N., LEE, T. and MANTEY, C., « 'These are not just pieces of paper': Acknowledging grief and other emotions in pursuit of person-centered archives », *Archives and Manuscripts*, Vol. 50, n°1, 2022.

<sup>2</sup> CASWELL, M., and CIFOR, M., « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria*, n°81, 2016, p.23-43.

<sup>3</sup> SLOAN, K., VANDERFLUIT, J. and DOUGLAS, J., « Not 'Just My Problem to Handle': Emerging Themes on Secondary Trauma and Archivists », *Journal of Contemporary Archival Studies*, Vol. 6, art. 20, 2019.

Au regard de cette réalité en constante évolution, nous nous posons la question suivante : Dans quelle mesure la mise en place de dispositifs de médiation archivistique face aux archives émotionnellement sensibles reconfigure et remet en question le rôle de l'archiviste, en le faisant évoluer d'un garant de l'accès aux archives vers un acteur du *care*, et quelles sont les limites professionnelles, éthiques et organisationnelles de cette transformation ?

Selon nous, les dispositifs de médiation archivistique en pleine modification, seraient en train de transformer durablement le rôle de l'archiviste vers une plus grande prise en compte du lecteur et du potentiel traumatique de l'archive. Pour cela l'archiviste emprunterait des compétences à d'autres sciences, telles que les sciences humaines et de soin, en utilisant une logique de *care*. Toutefois, l'évolution et la transformation du métier resteraient limitées à certaines gestions d'archives spécifiques et encadrées par les législations en vigueur et le paysage institutionnel strict. Afin de répondre à ce questionnement, nous travaillons à partir de trois pôles de recherche : la théorie à partir de la littérature grise, l'analyse de la réalité de terrain ainsi que l'analyse de notre pratique.

Au niveau de la littérature, nous avons fait le choix de ne pas limiter la recherche à la Belgique ou au monde francophone. Nous partons du postulat, que la modification de la réalité archivistique est une vérité globale, étant donné l'évolution des états d'esprit face aux émotions et aux sentiments. Nous avons donc établi un corpus d'articles datant, majoritairement, des dix dernières années et comprenant des auteurs ayant publiés dans des revues reconnues autour du monde. Nous ajoutons à ce corpus des ouvrages et articles de références afin de justifier les théories avancées dans ce travail. Nous posons, de plus, le choix de ne pas traduire les citations quand elles sont en anglais, afin de ne pas dénaturer le propos des auteurs.

La réalité de terrain a été analysée sur base de plusieurs canaux : l'interview d'une archiviste et l'audit archivistique d'un service producteur. Nous avons eu la chance de pouvoir interroger Madame Clotilde Fleury, archiviste responsable des dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance<sup>4</sup> du département de l'Allier Bourbonnais en France. Elle nous a parlé des spécificités de son terrain, composé d'archives sensibles avec des dossiers d'ordre personnel et de nombreuses demandes de recherches. Elle nous a également fait part de ses ressentis au niveau professionnel et des attentes qu'elle a pour l'avenir.

---

<sup>4</sup> L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est un service départemental dont le rôle est de protéger les mineurs en danger.

Pour permettre une forme de comparaison avec la Belgique, nous avons décidé de travailler en parallèle sur des dossiers équivalents. Nous avons basé nos recherches sur l’audit réalisé dans le cadre du séminaire : audit et conseil, organisé par l’UCLouvain durant l’année académique 2024-2025. Celui-ci a concerné un organisme producteur, le Service de Protection de la Jeunesse de Bruxelles (SPJ)<sup>5</sup>. A travers cet audit, nous avons eu l’occasion d’analyser certains types de dossiers personnels d’une manière différentes et d’avoir l’avis des producteurs. Nous avons également fait des recherches sur l’accessibilité des dossiers pour les lecteurs, une fois que les dossiers ont dépassé leur date d’utilité administrative.

Finalement, afin de mieux ancrer la recherche dans une analyse de terrain, nous avons utilisé notre expérience, acquise à la suite de notre stage. Celui-ci s’est déroulé dans le service Archives-Musée du C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles. Nous y avons travaillé sur le fonds dits « des Enfants Trouvés et Abandonnés » afin de faire des recherches sur l’historique de l’Hospice des Enfants Trouvés et Abandonnés et de réaliser un inventaire actualisé. L’archiviste interrogée, du service archives départementales de l’Allier Bourbonnais, conserve les archives similaires concernant leur département.

De plus, de le cadre de notre stage, nous avons pu être témoins et acteurs lors de consultations fortement chargées émotionnellement. Le service Archives-Musée conserve, en effet, de nombreuses archives sensibles ayant une importance émotionnelle significatives, avec par exemple, les archives du Home Juliette Herman et des Pupilles, qui comprennent les dossiers personnels de tous les jeunes ayant été pris en charge dans un établissement sous la gestion du C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles. C’est dossiers concernent des récits de vie, souvent traversés par des tragédies et leur consultation est une étape parfois nécessaire dans la reconstruction ou la curiosité des personnes bénéficiaires.

En utilisant ce matériel fort riche, nous souhaitons répondre à la problématique initiale en trois chapitres complémentaires. Le premier a comme objectif de théoriser le modèle archivistique, le type d’archives et de lecteurs que nous analysons ainsi que les modifications que cela a sur le modèle traditionnel. Le second chapitre présente les dispositifs de médiation archivistique en introduisant les pratiques du *care*, ainsi que la transformation que cela a sur la pratique de l’archiviste. Et enfin, le dernier chapitre analyse les limites et les risques de cette transformation.

---

<sup>5</sup> Le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) est un service spécialisé mandaté par le Tribunal de la Jeunesse lorsqu’un mineur est danger et que l’aide volontaire (SAJ) a échouée.

## Chapitre I - La neutralité de l'archiviste en confrontation à la vulnérabilité du lecteur

Le modèle archivistique classique est mis en péril par la multiplication des demandes de consultation d'archives chargées émotionnellement. Ce modèle doit donc se transformer afin de répondre à cet état de crise. Ce chapitre se penche sur ces différents principes afin de les définir et les contextualiser pour développer l'analyse de ce travail.

### I. Le modèle archivistique classique

Le modèle archivistique classique, généralement approuvé dans les dépôts d'archives, tant publics que privés, prône une méthode fondée uniquement sur la distance, la rationalité et la maîtrise. Les formations universitaires des archivistes, souvent au départ en tant qu'historien ou historien de l'art, les poussent à ériger la rigueur scientifique en pierre angulaire de la gestion archivistique. Bien que la rigueur soit, en effet une nécessité, elle ignore souvent les émotions, les affects et les vulnérabilités.

Les éléments à la base du modèle classique sont donc : la neutralité, l'accès à la l'information et un cadre légale justifiant les actions. JAMES LAPPIN, dans son article *Two Archival Canon*, daté de 2022, rappelle que l'« *archivists must take a neutral, objective perspective* »<sup>6</sup> afin de réaliser de manière optimale son travail de médiation archivistique.

L'archiviste interrogée tend vers le même type de modèle, elle met en avant qu'elle a « *appris à rester neutre et calme* », elle ajoute toutefois que cela est « *fort énergivore* ». La neutralité n'est donc pas naturelle, mais plutôt une volonté performée, car l'archiviste se doit d'afficher un calme attendu professionnellement. Cette pseudo neutralité exige un travail émotionnel<sup>7</sup>, qui peut être compliqué à gérer sur du long terme et conduire à une forme de malaise professionnel.

---

<sup>6</sup> LAPPIN, J., « Two archival canon », *Archives and Records*, Vol. 43, n°2, 2022, p.180-187.

<sup>7</sup> HOCHSCHILD, A., *The managed heart: commercialization of human feeling*, 20th anniversary ad., Berkeley, 2003.

Cette réalité vécue par l'archiviste montre que la théorie de la neutralité est intenable, comme l'a contextualisé MARIKA CIFOR et ANNE GILLIAND<sup>8</sup>, dans leur article. WENDY DUFF, JESSICA HO, CONNOR WHITE, CHRISTA SATO, CHERYL REGEHR et HENRIA ATON, dans leur étude commune sur les réponses émotionnelles face au travail d'archiviste, défendent qu'il est nécessaire de « *reject the myth of neutrality* »<sup>9</sup>.

ARLIE RUSSELL HOCHSCHILD, dans son livre *The Managed Heart*, de 1983 avance une théorie similaire, en appuyant sur le fait que la neutralité émotionnelle est une fiction institutionnelle, plus qu'une réalité professionnelle<sup>10</sup>.

De plus, MICHELLE CASWELL et MARIKA CIFOR critiquent le modèle, dans leur article, *From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives*<sup>11</sup>. Elles trouvent le modèle trop juridique et décontextualisé. Elles souhaiteraient un modèle plus axés sur les droits humains et les réalités individuelles des archives et des lecteurs. Ce modèle classique de neutralité est donc remis en cause depuis de nombreuses années face à un modèle plus inclusif en termes d'émotions et prise en compte du lecteur et de l'archiviste.

Au niveau de l'accès à l'information, il est supposé être en adéquation avec la législation en vigueur actuellement sur les archives. Ce sont deux aspects du modèle traditionnel qui sont intrinsèquement liés. Toutefois, par soucis de finances, les aspects législatifs et d'accès ne sont pas toujours respectés.

---

<sup>8</sup> CIFOR, M., and GILLIAND, A., « Affect and the archive, archives and their affects : an introduction to the special issue », *Archival Science*, Vol. 16, n°1, 2016, p.1-6.

<sup>9</sup> DUFF, W, HO, J., WHITE, C., SATO, C., REGEHR, C and ATON, H., « A comparison of two methods for studying emotional responses to archival work: Remote interviews and diaries », *Information Research*, Vol. 30, n°3, 2025, p.343-369.

<sup>10</sup> HOCHSCHILD, A., *The managed heart: commercialization of human feeling*, 20th anniversary ad., Berkeley, 2003.

<sup>11</sup> CASWELL, M., and CIFOR, M., « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria*, n°81, 2016, p.23-43.

## II. L'irruption des archives émotionnellement sensibles

La spécificité des archives émotionnellement sensibles tient en deux aspects spécifiques : la typologie archivistique d'un côté et le type de lecteur de l'autre. LISA NATHAN, ELIZABETH SHAFFER et MAGGIE CASTOR dans leur article, *Stewarding Collections of Trauma: Plurality, Responsibility, and Questions of Action*<sup>12</sup>, les décrit ainsi : les archives émotionnellement sensibles « *document atrocities and build collections that facilitate inquiry into events for reasons that range from legal redress, reconciliation and healing, scholarly research, pedagogical use, and activities of remembrance and commemoration* ».

Concrètement, ce type d'archives a pour objectif de conserver des informations qui facilitent la recherche, notamment personnelle. Celles-ci ont comme spécificité la présence de dossiers personnels relativement récents (concernant la vie du lecteur ou celles de parents directs) et qui contiennent des récits de deuils, de pertes, de violences ou des secrets familiaux<sup>13</sup>.

De manière générale, nous pouvons y placer : les archives de génocides, de pensionnats autochtones<sup>14</sup>, de la période des colonies, du monde psychiatrique et judiciaire<sup>15</sup>, mais également des archives à la frontière de l'ordre du privé comme celles de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)<sup>16</sup> en France, des Services de Protection de la Jeunesse (SPJ) et de l'Aide à la Jeunesse (SAJ)<sup>17</sup> en Belgique. Nous pouvons y ajouter les spécificités des archives pénitentiaires également ou encore les archives liés à des recherches d'ordre généalogique au niveau des parents ou grands-parents.

La spécificité de ces archives concerne leur tendance à toucher à l'individu, que ce soit par son identité, sa filiation ou sa mémoire familiale. Elles ont donc tendance à provoquer des réactions émotives fortes lors des consultations.

---

<sup>12</sup> NATHAN, L., SHAFFER, E. and CASTOR, M., « Stewarding Collections of Trauma: Plurality, Responsibility, and Questions of Action », *Archivaria*, n°80, p.89-118.

<sup>13</sup> DOUGLAS, J., ALISAUSKAS, A., BASSETT, E., DURANSEAUD, N., LEE, T. and MANTEY, C., « 'These are not just pieces of paper': Acknowledging grief and other emotions in pursuit of person-centered archives », *Archives and Manuscripts*, Vol. 50, n°1, 2022.

<sup>14</sup> REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and HO, J., « Development of the trauma-informed archival practices scale », *Archival Science*, Vol. 25, n°3, 2025.

<sup>15</sup> SLOAN, K., VANDERFLUIT, J. and DOUGLAS, J., « Not 'Just My Problem to Handle': Emerging Themes on Secondary Trauma and Archivists », *Journal of Contemporary Archival Studies*, Vol. 6, art. 20, 2019.

<sup>16</sup> Interview de Clotilde Fleury, le 18 mai 2026.

<sup>17</sup> Audit archivistique du SPJ de Bruxelles.

Dans ces cas-là, « *humans and records are entangled* »<sup>18</sup>, ce faisant la réponse émotionnelle est inévitable. Le rôle de l'archiviste se doit donc de sortir des cadres du modèle archivistique traditionnel afin de répondre aux besoins du lecteur, comme le met en avant ELVIA ARROYO-RAMÍREZ dans son article, « *Records that document grief demand a certain affective urgency* »<sup>19</sup>.

Les lecteurs qui consultent les archives sont l'autre spécificité du cas étudié. En effet, la consultation ne se fait pas par des historiens, des chercheurs ou des spécialistes, mais bien par les personnes concernées, directement ou non par le récit présent dans le dossier. Cette consultation est réalisée par un public dit vulnérable : les pupilles de l'État, les enfants ayant été placés ou adoptés ou encore les personnes ayant fréquenté le système carcéral ou psychiatrique.

L'archiviste interrogée explique que dans le cas des dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance, il s'agit généralement de lecteurs qui souhaitent par exemple, « *comprendre pourquoi ils ont été placés* ». Nous y retrouvons également, des témoins ou victimes, de conflits, de crimes ou de guerres.

L'autre possibilité au niveau du public concerne des familles, souvent de descendance ou ascendance directe (parents, enfants, petits-enfants) ou ayant des liens transversaux (frères, sœurs) en recherche de « secrets de familles »<sup>20</sup>.

Ces personnes ont des attentes identitaires, émotionnelles ou encore juridiques. Par exemple, dans certaines situations exposées ci-dessus, les survivants possibles viennent chercher des informations, mais également une forme de reconnaissance ou de validation de leur vécu<sup>21</sup>. Les situations de consultation ne sont pas forcément problématiques, certains tout en gardant une charge émotionnelle sont positives et deviennent des lieux de réparation identitaire.

---

<sup>18</sup> REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and ATON, H., « Emotional responses in archival work », *Archival Science*, Vol. 23, n°4, 2023, p.545-568.

<sup>19</sup> ARROYO-RAMÍREZ, E., « Radical Empathy in the Context of Suspended Grief: An Affective Web of Mutual Loss », *Journal of Critical Library and Information Studies*, Vol. 3, n°2, 2021.

<sup>20</sup> EIJAOUANI, I., Les archives des juridictions militaires en Belgique : enjeux et perspectives, Mémoire de Master, UCLouvain, 2024.

<sup>21</sup> CASWELL, M., and CIFOR, M., « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria*, n°81, 2016, p.23-43.

L'archiviste interviewée fait part notamment d'une histoire qui l'a beaucoup marquée : une lectrice est venue consulter son dossier et a découvert l'existence d'une sœur. À la suite de son passage aux archives, elles reprennent contact après 60 ans. Elles sont ensuite venues aux archives remercier l'équipe.

Aux archives du C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles, ce genre de situation apparaît ponctuellement également, avec par exemple, beaucoup de recherches concernant des éléments généalogiques, certaines sur des parents proches. Chaque découverte faite avec l'aide de l'équipe amène une réaction des lecteurs, positives ou négatives suivant les cas. Des révélations sur l'abandon d'un parent, par exemple sont parfois difficiles à vivre, de l'autre côté, des informations sur l'existence de cousins ou d'oncles et tantes sont toujours bienvenues de la part des lecteurs.

Les archives émotionnellement complexes ont une puissance émotionnelle intrinsèque, celles-ci exacerbent la vulnérabilité des lecteurs, qui souvent ont déjà un vécu relativement difficile. Ces lecteurs nécessitent un accompagnement spécifique et une modification du modèle professionnel existant. Tout cela impacte directement la réalité de archivistes, tant sur le terrain que sur leur bien-être.

### III. Une crise du modèle professionnel

Nous constatons dans cette analyse de la réalité de terrain, une inadéquation entre les pratiques classiques prônées théoriquement et les demandes du public concernés par la consultation de ces archives. Nous apercevons l'émergence de nouvelles attentes des lecteurs envers les archivistes. Le modèle traditionnel ne suffit plus.

Il est nécessaire de prendre conscience que les émotions ne sont pas des accidents, c'est un aspect structurant de la réalité humaine qui est essentiel à prendre en compte, d'autant qu'il existe un silence institutionnel autour des émotions<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> DOUGLAS, J., ALISAUSKAS, A., BASSETT, E., DURANSEAUD, N., LEE, T. and MANTEY, C., « 'These are not just pieces of paper': Acknowledging grief and other emotions in pursuit of person-centered archives », *Archives and Manuscripts*, Vol. 50, n°1, 2022.

An niveau des archivistes, l'absence de formation et de soutien sont particulièrement impactant, « *many archivists feel unprepared for the emotional aspects of their work* »<sup>23</sup>. Cet état de fait est confirmé tant par l'équipe d'archiviste du C.P.A.S. que par l'archiviste interrogée. Elle met en avant ce manque de formation, l'impression d'être « *seule au monde* » et l'absence de « *lignes écrites claires* » quant aux marches à suivre. Il existe, de plus, une série de dilemmes éthiques attenants qui complexifient encore le métier.

Le modèle classique, toujours utilisé globalement, ne protège en réalité ni les archivistes, ni les lecteurs au niveau de leur réalité émotionnelle. Il se limite à la garantie d'une neutralité et d'une rigueur scientifique, bien qu'elles soient toutes les deux nécessaires afin d'inscrire la science archivistique dans le monde académique et professionnel.

Cela implique une forme de « *crise identitaire* » du métier qui pousse à la nécessité de développer de nouvelles compétences. Pour ce faire, divers domaines des sciences sociales peuvent nous aiguiller dans la prise en charge du lecteur de manière rigoureuse, mais empathique.

---

<sup>23</sup> DUFF, W, HO, J., WHITE, C., SATO, C., REGEHR, C and ATON, H., « A comparison of two methods for studying emotional responses to archival work: Remote interviews and diaries », *Information Research*, Vol. 30, n°3, 2025, p.343-369.

SLOAN, K., VANDERFLUIT, J. and DOUGLAS, J., « Not 'Just My Problem to Handle': Emerging Themes on Secondary Trauma and Archivists », *Journal of Contemporary Archival Studies*, Vol. 6, art. 20, 2019.

## Chapitre II - Les dispositifs de médiation archivistique : pratiques et logiques de *care*

Au regard de cette crise du modèle professionnel avec la prise en compte de la charge émotionnelle de certaines archives, un ajustement des pratiques est essentiel. La médiation archivistique se transforme pour prendre en compte les réalités émotionnelles des archives, des lecteurs et de l'archiviste. Une série de dispositifs concrets sont mis en place, institutionnellement ou spontanément en fonction des réalités de terrain. C'est sur les modifications de la pratique que ce chapitre se concentre.

### I. Théorisation de la médiation archivistique

Avant toute chose, il est nécessaire de définir concrètement ce qu'est la médiation archivistique. C'est l'ensemble des dispositifs, des pratiques et des méthodes qui sont mises en œuvre afin de rendre les archives compréhensibles pour les lecteurs. JEAN DEVALLOON définit cette médiation comme le processus qui « *construit la relation entre un public et son objet* »<sup>24</sup>.

L'archiviste a donc un rôle d'interprète afin de permettre cette compréhension de l'archive. Il la remet dans son contexte de création et explicite les spécificités juridiques et institutionnelles. Le travail d'inventaire est un pendant de cette médiation, l'autre étant l'accompagnement des lecteurs lors de la consultation. Cet accompagnement prend plusieurs formes : explications techniques, justifications légales et contextualisation si les archives le nécessite. C'est ce travail qui rend l'archiviste essentiel lors de la consultation des archives.

Cette réalité est d'autant plus vraie lorsque les archives ont une portée émotionnelle ou un contenu qui peut être considéré comme violent. Dans ce cadre, l'éthique du *care* est un atout de réflexion qui peut permettre un meilleur travail de médiation ainsi qu'une prise en compte du lecteur et de sa sensibilité.

---

<sup>24</sup> DEVALLOON, J., « La médiation. La communication en procès ? » dans, THONON, M., ed., « Médiation et Médiateur », *Revue R.E.I.*, t.19, 2004.

Pour définir cette éthique, les travaux de JOAN TRONTO<sup>25</sup> et de CAROL GILLILAND<sup>26</sup> sont essentiels. C'est ce qu'on appelle une théorie morale, elle place la sensibilité et la vulnérabilité de l'autre au centre des réflexions lors d'une interaction, privée ou professionnelle.

Selon CAROL GILLILAND, la morale ce n'est pas la justice, mais l'interrelationnel et la responsabilité individuelle dans la relation. JOAN TRONTO quant à elle élargit encore le concept, en mettant en avant que toutes les sociétés fonctionnent nécessairement avec cette éthique du *care*.

Celle-ci comporte quatre dimensions complémentaires : *caring about*, *taking care of*, *care-giving* et *care receiving*. La première, c'est identifier le besoin d'attention d'une personne ; la seconde, prendre une responsabilité face à ce besoin ; la troisième, l'action d'aide ou de soin ; et la dernière, le fait de recevoir concrètement cette aide.

La médiation archivistique doit se baser sur ces notions d'attention, d'écoute et de contextualisation des archives dans la relation entre l'archiviste et le lecteur. Dans leur article, MICHELLE CASWELL et MARIKA CIFOR<sup>27</sup>, mettent en avant que l'archiviste est un « *care-giver* », à comprendre comme celui qui prend en charge ce processus, et qui produit un travail de soutien, d'aide ou de soin. Le terme dépasse le monde de la santé et entre de manière informelle dans toute une série de fonctions, dont fait partie les archivistes lorsque les archives conservées comportent une dimension émotionnelle.

L'archiviste interrogée exprime, durant l'entretien, une forme de sentiment de responsabilité envers les lecteurs, entrant ainsi dans la dimension de *taking care of* selon la théorisation de JOAN TRONTO. Elle met en avant que « *ces personnes se posent beaucoup de questions, ils ont besoin de savoir* ». Elle ajoute qu'elle appelle parfois les lecteurs pour « *apaiser les tensions* » et « *montrer qu'on ne les oublie pas* ». Toute cette réflexion peut être considérée comme du *care-giving*, même si elle n'est pas nommée ou institutionnalisée.

---

<sup>25</sup> TRONTO, J., *Moral Boundaries: a Political Argument for an Ethic of Care*, London, 1993.

<sup>26</sup> GILLILAND, A. and MACKEMMISH, S., « The Role of Participatory Archives in Furthering Human Rights, Reconciliation and Recovery », *Atlanti : Review for Modern Archival Theory and Practice*, n°24, p.78-88.

<sup>27</sup> CASWELL, M., and CIFOR, M., « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria*, n°81, 2016, p.23-43.

## II. Les dispositifs concrets

Plus concrètement, lors d'une demande de consultation d'archives sensibles émotionnellement, il est nécessaire de mettre en œuvre une série de dispositifs concrets qui concernent tant la préparation en amont à la consultation que le moment de lecture des archives. Il est essentiel de réfléchir également aux répercussions, a posteriori, sur le lecteur et de proposer une forme de débrief ou de renvoyer vers un professionnel.

Avant la consultation, un premier contact est obligatoire, afin de réaliser un entretien préalable permettant de mieux comprendre la volonté du lecteur en consultant les archives. Cette interaction permet de préparer, le cas échéant, le lecteur aux archives et à ce qu'il risque d'y découvrir ainsi que de s'assurer de son consentement éclairé. Cette verbalisation de l'objectif et la préparation émotionnelle est essentielle afin de garantir que les archives qui seront consultées répondent aux attentes du lecteur<sup>28</sup>.

Ce travail n'est pas forcément fait par les archivistes, cela dépend de la réalité institutionnelle. Dans le cas de l'archiviste questionnée, c'est un assistant social de la Direction Enfance Famille qui prépare le lecteur, il lit le dossier afin de « *vérifier ce que la personne sait et adapter l'accompagnement* ». Cette archiviste, quant à elle, fait le choix de ne pas lire les dossiers lors de ses interactions avec les lecteurs. Cela lui évite d'être influencée d'une part, mais surtout limite l'impact émotionnel. C'est une forme de stratégie de protection face à des dossiers compliqués. Au C.P.A.S., il n'y a pas une telle différence. La consultation des archives sensibles est encadrée par un archiviste qui a pris connaissance des dossiers, ne fût-ce que pour s'assurer que c'est bien le dossier demandé. Un entretien préalable est toutefois organisé afin d'explicitier le contexte des archives.

Pendant la consultation, l'accompagnement consiste en une contextualisation des documents, même si cela avait déjà été amorcé avant. Il est nécessaire d'expliquer les documents et de ne pas laisser le lecteur face à un dossier qu'il ne comprend pas afin d'éviter au maximum la « retraumatisation », notamment lorsque le dossier concerne la vie privée du lecteur.

---

<sup>28</sup> REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and HO, J., « Development of the trauma-informed archival practices scale », *Archival Science*, Vol. 25, n°3, 2025.

DUFF, W., HO, J., WHITE, C., SATO, C., REGEHR, C and ATON, H., « A comparison of two methods for studying emotional responses to archival work: Remote interviews and diaries », *Information Research*, Vol. 30, n°3, 2025, p.343-369.

La consultation du dossier peut, en effet, être considérée comme un stimulus déclenchant un rappel du trauma de base et donc une nouvelle forme de souffrance<sup>29</sup>. L'accompagnement doit donc être réfléchi afin de limiter l'impact sur le lecteur, mais également sur l'archiviste. L'écoute profonde (*deep listening*)<sup>30</sup> est une méthode permettant de travailler dans ce type de contexte, elle ne prend pas en compte uniquement ce que le lecteur dit, mais également toutes les réactions conscientes ou inconscientes qui sont présentes. Elle demande à l'archiviste de limiter le jugement et de travailler l'empathie<sup>31</sup>.

Lors de l'entretien avec l'archiviste interrogée, elle explique que la consultation ne se fait plus aux archives pour les dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais directement dans les bureaux de la Direction Enfance Famille, afin de garantir un meilleur encadrement. En effet, les réactions émotionnelles étaient trop fortes, elle explique par exemple que cette décision découle d'un cas spécifique où la lectrice, après avoir découvert un secret de famille dans son dossier, s'est « *effondrée et était inconsolable* ». Cette situation a montré la nécessité d'un accompagnement spécialisé.

Dans le cadre d'une consultation spécifique à un établissement lié au C.P.A.S., tel que le Home Juliette Herman, l'équipe de direction du Home encadre le lecteur, en collaboration avec l'archiviste. Cela permet, si besoin, ce travail d'accompagnement par des professionnels. Pour d'autres archives, il n'y a pas spécialement de personne ou d'établissement de références où aller chercher du soutien, l'archiviste doit donc gérer lui-même les réactions du lecteur, il doit « *rester calme, écouter, apaiser* », comme l'a explicité l'archiviste interviewée.

Après la consultation, le débriefing est obligatoire dans le cadre d'archives ayant une charge émotionnelle. Il est composé notamment d'un retour sur les dossiers consultés, mais également d'un moment de réponse aux questions que pourrait se poser le lecteur. L'archiviste n'a, toutefois, pas toujours de réponse à apporter. Il est nécessaire de l'orienter vers un professionnel qui serait à même d'apporter un apaisement<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and HO, J., « Development of the trauma-informed archival practices scale », *Archival Science*, Vol. 25, n°3, 2025.

<sup>30</sup> DOUGLAS, J., ALISAUSKAS, A., BASSETT, E., DURANSEAUD, N., LEE, T. and MANTEY, C., « 'These are not just pieces of paper': Acknowledging grief and other emotions in pursuit of person-centered archives », *Archives and Manuscripts*, Vol. 50, n°1, 2022.

<sup>31</sup> CASWELL, M., and CIFOR, M., « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria*, n°81, 2016, p.23-43.

<sup>32</sup> DUFF, W., HO, J., WHITE, C., SATO, C., REGEHR, C and ATON, H., « A comparison of two methods for studying emotional responses to archival work: Remote interviews and diaries », *Information Research*, Vol. 30, n°3, 2025, p.343-369.

Le lecteur n'est pas le seul à nécessiter d'un suivi, car pour l'archiviste l'impact émotionnel peut être important également. Dans ce cadre, la création d'un réseau d'archivistes conservant des archives de ce type est souhaitable, cela évite la problématique soulevée par l'archiviste questionnée, celle de se sentir « *seule au monde* ».

Si nous reprenons la théorie de l'éthique du care et les dimensions selon JOAN TRONTO, l'archiviste se trouve à la fois dans une posture de *care-giving* et de *care-receiving*<sup>33</sup>. Ce deuxième aspect ne doit pas être oublié dans le cadre de consultation d'archives ayant une portée émotionnelle. Cette dernière étape n'est pas forcément prise en compte, la mise en consultation des archives étant généralement considérée comme l'aboutissement de la relation entre l'archiviste et le lecteur.

### III. Une transformation du rôle de l'archiviste

Le rôle traditionnel de l'archiviste, garant de l'accessibilité des archives et de leur neutralité, tend, au vu de ces réalités, vers une posture d'accompagnement demandant de facto des compétences nouvelles. Celles-ci ont déjà été abordées supra : la médiation archivistique, l'écoute profonde et l'empathie. Par cela, l'archiviste devient un médiateur émotionnel, en plus d'être un médiateur informationnel. Émerge de ce fait le principe d'un archiviste « *care-oriented* ».

Ce principe englobe l'idée d'un archiviste « *care-giver* » déjà présenté par MICHELLE CASWELL et MARIKA CIFOR<sup>34</sup>, mais également la théorie de l'archiviste co-témoin du trauma avancé par JENNIFER DOUGLAS<sup>35</sup> dans son article. Cette idée de co-témoin démontre de la modification du rôle d'archiviste, il n'est plus uniquement observateur, mais devient actif dans la consultation et le processus émotionnel attenant.

---

<sup>33</sup> REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and HO, J., « Development of the trauma-informed archival practices scale », *Archival Science*, Vol. 25, n°3, 2025.

<sup>34</sup> CASWELL, M., and CIFOR, M., « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria*, n°81, 2016, p.23-43.

<sup>35</sup> DOUGLAS, J., ALISAUSKAS, A., BASSETT, E., DURANSEAUD, N., LEE, T. and MANTEY, C., « 'These are not just pieces of paper': Acknowledging grief and other emotions in pursuit of person-centered archives », *Archives and Manuscripts*, Vol. 50, n°1, 2022.

Ce faisant, le métier d'archiviste, lorsque des archives chargées émotionnellement sont en cause, entre dans la catégorie des *emotional labor*, comme défini par ARLIE RUSSELL HOCHSCHILD, sociologue américaine, dans son ouvrage de 1983, *The Managed Heart*<sup>36</sup>. Elle met en évidence qu'il existe une série de métiers, souvent lié aux soins, où la gestion des émotions observables fait partie de manière intrinsèque du travail. Dans ces fonctions : sourire, rester calme, avoir une posture empathique sont essentiels à la bonne exécution des tâches.

Ces émotions sont en réalité une forme d'*acting*, qui peut être séparé en deux types : *surface acting* et *deep acting*. Le premier considère que le professionnel affiche les émotions, sans les ressentir, afin de respecter le contrat social demandé par son emploi. Le second type concerne des professionnels, qui pour encore mieux répondre aux attentes, vont essayer de ressentir les émotions qu'ils sont censés afficher. MICHELLE CASWELL et MARIKA CIFOR dans leur article de 2016 avance également que pour parvenir à gérer des archives ayant une portée émotionnelle, il faut « *a willingness to be affected* »<sup>37</sup>.

L'archiviste interrogée a plusieurs fois rappelé que son rôle n'est pas un rôle d'accompagnement. « *Ce n'est pas mon rôle ; le professionnel de l'Aide Sociale à l'Enfance est formé pour ça.* » Toutefois, ses actions entrent en contradiction avec cela, elle fait un travail de suivi, en rappelant les lecteurs lorsqu'ils sont dans le processus de demande de consultations afin de les rassurer.

Ce constat est similaire aux Archives du C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles. Il appert que, dans le monde professionnel des archives, il existe une forme de résistance à ce concept d'un archiviste *care-giver*, mais que dans le quotidien, ils utilisent cette pratique effective du *care*. Il semble donc nécessaire de reconnaître officiellement ces compétences comme faisant entièrement partie de la fonction.

---

<sup>36</sup> HOCHSCHILD, A., *The managed heart: commercialization of human feeling*, 20th anniversary ad., Berkeley, 2003.

<sup>37</sup> CASWELL, M., and CIFOR, M., « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria*, n°81, 2016, p.23-43.

### Chapitre III - Limites et risques d'une archivistique du *care*

Au regard de ce qui a été développé supra, nous pouvons donc dire qu'un archiviste *care-oriented* est un professionnel de l'information, mais qui par la réalité de ses archives, a développé, généralement de manière autonome, un série de compétences afin de prendre en compte les risques émotionnels pour le lecteur. Ces compétences et ces adaptations du métier entraînent un risque personnel étant donné la charge émotionnelle pour l'archiviste, d'autant qu'il existe des limites professionnelles et des contraintes institutionnelles réelles. Le risque éthique est également, dans ce cadre-ci, une réalité concrète. Ce troisième chapitre se penche sur ces problématiques.

#### I. Limites professionnelles

Les formations en archivistique se concentrent sur la pratique et la gestion effective des archives : comment faire un inventaire ? comment réaliser un audit archivistique chez un producteur documentaire ? quelles sont les législations en vigueur concernant les archives ? Bien que ces questions soient essentielles, il existe un manque de formation adaptées au niveau de la gestion du lecteur<sup>38</sup>.

Une formation introductive à la réalité émotionnelle apparaît comme essentielle afin de limiter les conséquences sur les archivistes. De plus, dans le cadre professionnel de gestion d'archives émotionnellement complexes, une formation plus spécifique semble également nécessaire. Cela n'est pas fréquent et dépend de l'organisation.

L'archiviste questionnée remet en cause ce manque de formation face à la spécificité des archives, cela démontre l'incompréhension des institutions face à cette réalité de terrain de plus en plus présente. Dans leur article, KATIE SLOAN, JENNIFER VANDERFLUIT et JENNIFER DOUGLAS mettent en avant ce manque et expliquent en parlant des archivistes, que « *only 11% had received trauma training* »<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup> SLOAN, K., VANDERFLUIT, J. and DOUGLAS, J., « Not 'Just My Problem to Handle': Emerging Themes on Secondary Trauma and Archivists », *Journal of Contemporary Archival Studies*, Vol. 6, art. 20, 2019.

<sup>39</sup> *Idem*.

Le manque de protocole clair est également une réalité majeure dans le cadre de la consultation d'archives chargées émotionnellement<sup>40</sup>. Les protocoles existants sont souvent spécifiques à certaines institutions et rédigés à la suite de circonstances spécifiques. Le cas explicité par l'archiviste interrogée est symptomatique de cette réalité.

Les modifications institutionnelles ont eu lieu suite à une réaction émotionnelle débordante et incontestable, face à laquelle personne n'était préparé. Il n'existait « *aucune ligne directrice* ». Afin, d'en partie améliorer la situation, c'est l'archiviste qui, de sa propre initiative, a rédigé un guide d'accès aux dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont elle a la charge.

La réalité institutionnelles actuelle, valable dans tous les dépôts, incluant un manque de temps et un manque de moyens, amplifie ces problématiques. Le temps est dans le cadre d'une consultation émotionnellement complexe, une nécessité absolue. Il faut pouvoir mettre en place les différents moyens de médiation archivistique et de médiation émotionnelle, ce sont ces aspects du métier qui prennent du temps et qui souvent sont les premiers à disparaître lorsqu'il manque personnel, moyens et ressources<sup>41</sup>.

Les moyens financiers également impactent la réalité des consultations. Avec une diminution incontestable des moyens accordés à la culture, les institutions de conservations d'archives, publiques ou privées sont limitées dans le pouvoir d'action. Cela entraîne une « *surprotection institutionnelle* »<sup>42</sup>, c'est-à-dire que les moyens sont alloués à la conservation et donc il y a une forme de fermeture des archives, bien que les demandes de consultation augmentent. Nous constatons notamment une certaine « *lourdeur administrative* »<sup>43</sup> afin de consulter la plupart des archives chargées émotionnellement, telles que celles de l'Aide Sociale à l'Enfance, comme nous pouvons le voir dans le guide d'accès en Annexe.

---

<sup>40</sup> DUFF, W, HO, J., WHITE, C., SATO, C., REGEHR, C and ATON, H., « A comparison of two methods for studying emotional responses to archival work: Remote interviews and diaries », *Information Research*, Vol. 30, n°3, 2025, p.343-369.

<sup>41</sup> REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and HO, J., « Development of the trauma-informed archival practices scale », *Archival Science*, Vol. 25, n°3, 2025.

<sup>42</sup> EIJAOUANI, I., Les archives des juridictions militaires en Belgique : enjeux et perspectives, Mémoire de Master, UCLouvain, 2024.

<sup>43</sup> *Idem*.

Ces réalités intra institutionnelles sont amplifiées par un manque d'un réseau d'archivistes, de manière globale. C'est toutefois, encore plus nécessaire, dans le cadre d'archives chargées émotionnellement. Le partage de compétences et d'expériences pourrait être une forme de solution aux limites professionnelles rencontrées. Concrètement, les archivistes se sentent livrés à eux-mêmes dans des institutions non préparées. Ces limites professionnelles du métier et l'absence de lignes claires impliquent plusieurs risques : émotionnels et éthiques.

## II. Charge émotionnelle et risques attenants

Nous avons pu établir que le métier d'archiviste entre dans la catégorie des « *emotional labor* », étant donné la nécessité de mettre en place une gestion des émotions importante lors des consultations d'archives émotionnellement complexes. Le risque lié à ce type de travail est une intériorisation des émotions, notamment dans le cas d'un « *deep acting* », où le professionnel essaie de ressentir les émotions attendues afin de mieux répondre aux attentes du contrat social. Cette intériorisation, selon ARLIE RUSSELL HOCHSCHILD dans son ouvrage, *The Managed Heart*<sup>44</sup>, amène un risque de fatigue émotionnelle, ayant comme possible débouché un épuisement professionnel, voir un burnout dans les cas les plus avancés. Cette surcharge émotionnelle<sup>45</sup> est dû au potentiel traumatisant des archives. En effet, celles-ci sont la trace du vécu, la réactivation du trauma<sup>46</sup> chez le lecteur implique également un risque pour l'archiviste.

On parle ici alors de « deuil empathique », selon la formulation de JENNIFER DOUGLAS, c'est-à-dire le fait de prendre pour soi les émotions d'autrui, c'est une forme de transfert émotionnel du lecteur à l'archiviste<sup>47</sup>. JENNIFER DOUGLAS dans son autre article, écrit avec KATIE SLOAN et JENNIFER VANDERFLUIT, ajoute que les symptômes de ce « deuil empathique » peuvent être proches de ceux du trouble de stress post-traumatique (TSPT)<sup>48</sup>.

---

<sup>44</sup> HOCHSCHILD, A., *The managed heart: commercialization of human feeling*, 20th anniversary ad., Berkeley, 2003.

<sup>45</sup> DOUGLAS, J., ALISAUSKAS, A., BASSETT, E., DURANSEAUD, N., LEE, T. and MANTEY, C., « 'These are not just pieces of paper': Acknowledging grief and other emotions in pursuit of person-centered archives », *Archives and Manuscripts*, Vol. 50, n°1, 2022.

<sup>46</sup> REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and HO, J., « Development of the trauma-informed archival practices scale », *Archival Science*, Vol. 25, n°3, 2025.

<sup>47</sup> DOUGLAS, J., ALISAUSKAS, A., BASSETT, E., DURANSEAUD, N., LEE, T. and MANTEY, C., « 'These are not just pieces of paper': Acknowledging grief and other emotions in pursuit of person-centered archives », *Archives and Manuscripts*, Vol. 50, n°1, 2022.

<sup>48</sup> SLOAN, K., VANDERFLUIT, J. and DOUGLAS, J., « Not 'Just My Problem to Handle': Emerging Themes on Secondary Trauma and Archivists », *Journal of Contemporary Archival Studies*, Vol. 6, art. 20, 2019.

Dans les cas de TSPT, il existe une sous-catégorie : le trauma vicariant défini en 1990 par LISA MCCANN et LAURIE ANNE PEARLMAN dans leur article *Vicarious Traumatization : A Framework for Understanding the Psychological Effects of Working With Victims*<sup>49</sup>. Elles démontrent dans leur travail que le récit d'événements traumatisants est suffisant pour avoir un impact important sur les professionnels en contact avec les personnes concernées.

Dans la situation présentée lors de l'interview de l'archiviste, on entre dans ce type d'impact, de trauma secondaire, sur l'équipe en place. Le récit concernant la lectrice qui s'est effondrée en salle de lecture n'est pas une exception, l'archiviste dit, elle-même, que cela a « *traumatisé* » l'équipe. Les archives du Home Juliette Herman, comme toutes les institutions concernant les enfants ou les personnes vulnérables en sont de bons exemples également.

Même sans parler de situations extrêmes telles que présentées supra, le travail d'archiviste lorsqu'il est confronté à ces archives amène une série de conséquences d'ordre émotionnel sur les professionnels : « *Sleeplessness, helplessness, irritability, guilt, shame* »<sup>50</sup>. Cela les impacte et implique un risque pour leur travail, leur santé et leur bien-être. L'archiviste interrogée confirme cet effet sur son bien-être, en mettant en avant la tendance « *énergivore* » du métier et plus particulièrement de ces situations. Elle rappelle aussi qu'elle n'est pas travailleuse sociale et qu'il existe parfois une confusion des rôles.

Un archiviste du *care* doit donc réussir à trouver un équilibre entre la sur-implication empathique dans le vécu du lecteur et l'attitude neutre, qui jusqu'ici, était conseillée dans le travail de médiation archivistique. Pour ce faire, il est nécessaire de bien séparer les rôles, l'archiviste peut accompagner au niveau de la consultation des dossiers, mais n'est en rien un travailleur social ou un psychologue.

Des formations afin de mettre en place des mécanismes de protection sont également essentielles afin de soutenir l'archiviste et de garantir son bien-être. Il est souhaitable également de proposer une possible prise en charge de l'équipe d'archivistes lorsque leur travail est principalement axés sur des archives chargées émotionnellement et qu'ils sont en contacts réguliers avec les lecteurs.

---

<sup>49</sup> MCCANN, I. and PEARLMAN, L.-A., « Vicarious traumatization: A framework for understanding the psychological effects of working with victims », *Journal of Traumatic Stress*, Vol. 3, n°1, 1990, p.131-149.

<sup>50</sup> SLOAN, K., VANDERFLUIT, J. and DOUGLAS, J., « Not 'Just My Problem to Handle': Emerging Themes on Secondary Trauma and Archivists », *Journal of Contemporary Archival Studies*, Vol. 6, art. 20, 2019.

Dans ce cadre-ci, la création d'un réseau institutionnalisé d'archivistes partageant cette spécificité serait une solution efficace. À nouveau le partage de vécu et d'expériences dans un cadre régulé et avec la garantie de secret professionnel serait une vraie avancée dans la gestion du bien-être des archivistes du *care*.

### III. Risques éthiques

Outre les risques liés à la charge émotionnelle, les risques éthiques sont fort présents dans les situations comprenant des archives spécifiques, comme celles analysées dans ce travail. Au niveau éthique, nous avons pu établir trois risques spécifiques, qui restent interconnectés : la sur-implication de l'archiviste, le contrôle excessif de l'accès aux archives et l'inégalité entre les lecteurs.

Tout d'abord, le premier risque éthique concerne la sur-implication de l'archiviste envers les lecteurs. Ce risque découle de la charge émotionnelle telle que présentée dans le point précédent. Cette sur-implication amène un gonflement de la charge de travail. Quand l'archiviste interviewée explique qu'elle se sent obligée de contacter régulièrement, par téléphone les lecteurs en cours de procédure pour la consultation de leur dossier, on entre dans cette problématique, c'est-à-dire que l'archiviste sort de son rôle de médiation archivistique.

Ensuite, le système, comme il est conçu actuellement, implique un contrôle important de l'accès aux archives, surtout dans le cas des archives ayant une charge émotionnelle. Cette difficulté d'accès résulte des procédures administratives souvent lourdes qui existent dans le cadre d'une consultation.

Le cas des dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance en France est un bon exemple, nous pouvons voir dans leur guide<sup>51</sup>, qu'il faut parfois plusieurs mois entre la demande initiale et la consultation. Ces lecteurs sont souvent dans une recherche identitaire et ce délai est un frein important. De plus, cette attente est un autre risque de « retraumatisation » avec une forme de violence administrative<sup>52</sup>.

---

<sup>51</sup> FLEURY, C. et TAILLANDIER, P. *Accès aux dossiers d'Aide Sociale à l'Enfance*. Archives Départementales de l'Allier Bourbonnais, 2026.

<sup>52</sup> REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and ATON, H., « Emotional responses in archival work », *Archival Science*, Vol. 23, n°4, 2023, p.545-568.

La réalité est similaire dans d'autres dépôts et situations. Dans le cadre des archives des Services de Protection de la Jeunesse (SPJ) ou d'Aide à la Jeunesse (SAJ), les demandes de consultations sont également difficiles, les demandes passant par le service, puis étant renvoyées vers le dépôt des archives administratives de la Fédération Wallonie Bruxelles<sup>53</sup>.

Pour les institutions, comme le Home Juliette Herman, la consultation se fait aux archives de l'organe de gestion de l'établissement. Autant l'accès théorique est simplifié, autant retrouver la trace des archives est une difficulté importante.

Finalement, il existe un dernier risque, celui de l'inégalité entre les lecteurs qui viennent consulter leurs dossiers d'archives. En effet, il appert que les archivistes sont dépendants des choix du service producteur qui ont pu être réalisés lors de consultations précédentes. Ces choix sont arbitraires et n'entrent pas toujours dans le cadre de la loi. Ils démontrent d'une coordination originelle compliquée entre le service producteur et le service de conservation, dans le cadre d'archives telles que les dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'archiviste interrogée met en avant des cas fréquents où des pièces sont considérées comme « *retirées* » du dossier lors de consultations précédentes. Il est donc interdit de les communiquer aux lecteurs afin de ne pas donner l'impression qu'on leur a menti lors des premières consultations.

La situation est similaire dans le cadre d'une consultation de dossier du Home Juliette Hermann, la direction peut également retirer des pièces. Pour les dossiers sociaux des SPJ et SAJ, la situation est également présente, certaines pièces ne sont pas accessibles<sup>54</sup>. Cela pose question en terme de droit à son histoire mais aussi d'éthique du travail de l'archiviste. Dans son interview, l'archiviste conclut cet aspect de la question avec cette phrase : « *c'est terrible, mais on a pas le droit !* », montrant bien le dilemme éthique que représente cet état de fait.

---

<sup>53</sup> Audit archivistique du SPJ de Bruxelles.

<sup>54</sup> Idem.

## Conclusion

Afin de conclure notre analyse, nous pouvons affirmer qu'il existe aujourd'hui une réelle transformation du métier d'archiviste au regard d'une plus grande prise en compte de la réalité émotionnelle des lecteurs. Cette transformation reste toutefois limitée à certains types d'archives et certains types de lecteurs spécifiques.

Les pratiques en lien avec les théories du *care*, ont donné l'occasion aux professionnels des archives de diversifier leurs compétences dans la médiation archivistique et la gestion des lecteurs venant consulter des archives.

Toutefois, sans soutien des institutions, sans protocole concret et sans formation spécifique, il reste ardu de mettre en place ce genre d'initiatives. D'autant que les risques restent importants, tant pour le lecteur que pour l'archiviste.

Pour les lecteurs, provenant souvent d'un public vulnérable, un manque d'encadrement adapté représente un risque lors de la consultation d'archives en lien avec leur vécu personnel ou familial. Cela implique un besoin d'une meilleure prise en charge par l'expert et donc un besoin de formation et de compétences spécifiques de sa part.

Ces transformations impliquent un risque double pour le professionnel : émotionnel d'un côté et éthique de l'autre. Au niveau émotionnel, la problématique principale se place dans le risque d'épuisement face à la gestion constante de ses émotions et des émotions de ses interlocuteurs. L'archiviste peut s'épuiser à vouloir garder une neutralité affichée et ne parvient pas à travailler l'impact émotionnel de son travail.

Les risques éthiques, quant à eux, concernent trois aspects : la sur-implication face à des archives et des lecteurs vulnérables, le risque d'inégalité entre les lecteurs pour la consultation de leur archives, notamment étant donné le rôle important des producteurs lors des décisions de consultation ainsi que la problématique de l'accessibilité globale aux dossiers ayant une charge émotionnelle importante.

Les archivistes, sans formation, sans accompagnement et sans soutien institutionnel sont vulnérables face à ces demandes de consultations de dossiers où la médiation archivistique peut être complexe.

Ces transformations impactent le métier d'archiviste et le font passer du monde purement scientifique et académique, dont le souci principal est l'avancée de la recherche, vers un ancrage dans la réalité de terrain et dans la société actuelle. Peut-être, que ce changement de paradigme permettra de modifier la vision de l'archiviste et de son rôle dans la société, et ce faisant de réaffirmer son utilité et sa pertinence, dans un monde où l'IA tend à remplacer une série de fonctions.

## Bibliographie

### I. Travaux

ARROYO-RAMIÍREZ, E., « Radical Empathy in the Context of Suspended Grief: An Affective Web of Mutual Loss », *Journal of Critical Library and Information Studies*, Vol. 3, n°2, 2021.

CASWELL, M., and CIFOR, M., « From Human Rights to Feminist Ethics: Radical Empathy in the Archives », *Archivaria*, n°81, 2016, p.23-43.

CIFOR, M., and GILLIALAND, A., « Affect and the archive, archives and their affects: an introduction to the special issue », *Archival Science*, Vol. 16, n°1, 2016, p.1-6.

DAVALLON., J., « La médiation. La communication en procès ? » dans, THONON, M., ed., « Médiation et Médiateur », *Revue R.E.I.*, t.19, 2004.

DOUGLAS, J., ALISAUSKAS, A., BASSETT, E., DURANSEAUD, N., LEE, T. and MANTEY, C., « ‘These are not just pieces of paper’: Acknowledging grief and other emotions in pursuit of person-centered archives », *Archives and Manuscripts*, Vol. 50, n°1, 2022.

DUFF, W, HO, J., WHITE, C., SATO, C., REGEHR, C and ATON, H., « A comparison of two methods for studying emotional responses to archival work: Remote interviews and diaries », *Information Research*, Vol. 30, n°3, 2025, p.343-369.

EIJAOUANI, I., Les archives des juridictions militaires en Belgique : enjeux et perspectives, Mémoire de Master, UCLouvain, 2024.

FLEURY, C. et TAILLANDIER, P. *Accès aux dossiers d'Aide Sociale à l'Enfance*. Archives Départementales de l'Allier Bourbonnais, 2026.

GILLILAND, A. and MACKEMMISH, S., « The Role of Participatory Archives in Furthering Human Rights, Reconciliation and Recovery », *Atlanti : Review for Modern Archival Theory and Practice*, n°24, p.78-88.

HOCHSCHILD, A., *The managed heart: commercialization of human feeling*, 20th anniversary ed., Berkeley, 2003.

LAPPIN, J., « Two archival canon », *Archives and Records*, Vol. 43, n°2, 2022, p.180-187.

MCCANN, I. and PEARLMAN, L.-A., « Vicarious traumatization: A framework for understanding the psychological effects of working with victims », *Journal of Traumatic Stress*, Vol. 3, n°1, 1990, p.131-149.

MACKINNON, K., « Ethical Approaches to Youth Data in Historical Web Archives », *Studies in Social Justice*, Vol. 15, n°3, 2021, p.442-449.

NATHAN, L., SHAFFER, E. and CASTOR, M., « Stewarding Collections of Trauma: Plurality, Responsibility, and Questions of Action », *Archivaria*, n°80, p.89-118.

REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and ATON, H., « Emotional responses in archival work », *Archival Science*, Vol. 23, n°4, 2023, p.545-568.

REGEHR, C., DUFF, W., SATO, C. and HO, J., « Development of the trauma-informed archival practices scale », *Archival Science*, Vol. 25, n°3, 2025.

SLOAN, K., VANDERFLUIT, J. and DOUGLAS, J., « Not 'Just My Problem to Handle': Emerging Themes on Secondary Trauma and Archivists », *Journal of Contemporary Archival Studies*, Vol. 6, art. 20, 2019.

TRONTO, J., *Moral Boundaries: a Political Argument for an Ethic of Care*, London, 1993.

WILLIAMS, PETER, SHEPHERD, E., SEXTON, A. and LOMAS, E., « Working with care leavers and young people still in care: ethical issues in the co-development of a participatory recordkeeping app », *Archival Science*, Vol. 24, n°1, p.41-60.

## II. Autres sources

Interview de Clotilde Fleury, le 18 mai 2026.

Audit archivistique du SPJ de Bruxelles.

## Annexe - Guide d'entretien

Ce guide a été utilisé pour interroger Madame Clotilde Fleury, archiviste responsable des dossiers de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de l'Allier Bourbonnais en date du 18 mai 2026.

### I. Profil de l'archiviste

- Pouvez-vous présenter votre parcours professionnel ?
- Depuis combien de temps travaillez-vous dans les archives ?
- Travaillez-vous régulièrement avec des archives sensibles ? Lesquelles ?
- Êtes-vous en contact direct avec les lecteurs ?

### II. Types de lecteurs et demandes

- Quels types de lecteurs consultez-vous dans ce cadre ?
- S'agit-il souvent de personnes concernées directement par les dossiers ?
- Quelles sont les motivations principales des lecteurs ?
- Observez-vous des attentes particulières (identitaires, émotionnelles, juridiques...) ?

### III. Accès aux archives et procédures

- Comment se déroule une demande d'accès à ces archives ?
- Existe-t-il des procédures spécifiques pour ces dossiers sensibles ?
- Y a-t-il un filtrage ou une sélection des demandes ?
- Les lecteurs doivent-ils justifier leur démarche ?

#### IV. Dispositifs de médiation

Avant la consultation

- Y a-t-il un entretien préalable avec le lecteur ?
- Comment préparez-vous le lecteur au contenu du dossier ?
- Informez-vous des risques émotionnels ?

Pendant la consultation

- Êtes-vous présent lors de la consultation ? Avez-vous des personnes de références, formées, qui sont en capacité d'accompagner le lecteur ?
- Intervenez-vous pour expliquer les documents ?
- Comment réagissez-vous face à une émotion forte (choc, colère, tristesse...) ?
- 

Après la consultation

- Y a-t-il un moment d'échange après la lecture ?
- Orientez-vous les lecteurs vers d'autres services (psychologue, associations...) ?

#### V. Dimension émotionnelle

- Avez-vous déjà été confronté à des situations émotionnellement difficiles ?
- Comment les lecteurs réagissent-ils généralement ?
- Comment gérez-vous ces situations concrètement ?
- Ressentez-vous une forme de responsabilité vis-à-vis du lecteur ?
- Avez-vous été formé à ce type de situations ?

#### VI. Perception du rôle de l'archiviste

- Comment définiriez-vous votre rôle dans ce contexte ?
- Pensez-vous que votre métier a évolué avec ces archives ?
- Vous sentez-vous parfois dans un rôle "d'accompagnement" ou de soutien ?
- Jusqu'où pensez-vous que doit aller l'archiviste dans l'accompagnement du lecteur ?

## VII. Limites et difficultés

- Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?
- Avez-vous suffisamment de temps pour accompagner les lecteurs ?
- Existe-t-il des contraintes institutionnelles ?
- Avez-vous déjà été confronté à un dilemme éthique ?
- Comment conciliez-vous : Accès à l'information et protection des personnes ?

## VIII. Cadre institutionnel et améliorations

- Existe-t-il des protocoles ou recommandations dans votre institution ?
- Selon vous, que faudrait-il améliorer ?
- Une formation spécifique serait-elle utile ? Que devrait-elle comprendre ?



**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
**Faculté de philosophie, arts et lettres**

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/fial](http://www.uclouvain.be/fial)